

# Le Journal des Retraité(e)s et Retraitables

CGT FINANCES PUBLIQUES de la GIRONDE Cité administrative 12° étage, Tour A  
Boite 85, 33090 Bordeaux cedex-Tél :05 56 24 81 52 – cgt.dr33@dgfip.finances.gouv.fr



## Edito

### Bon anniversaire à notre journal !



Vous avez entre les mains le numéro 50 de notre journal des retraités de la Gironde.

Le numéro 1 paraissait le 01/11/2005  
**50 numéros ce n'est pas rien !**

Chacun des numéros est pensé, collectivement, lors d'une réunion de notre groupe.

Cela montre que celui-ci se réunit à peu près régulièrement, avec un noyau permanent, bien sympathique et libre dans les propos de chacun.

Merci à tous ceux qui écrivent, maquettent, assurent et réalisent tirage et expédition.

Peut-être l'avez-vous senti mais ce groupe « fatigue » un peu, et appelle à l'aide, au renouvellement.

Notre objectif est de garder le lien revendicatif, entre nous et avec les actifs. Nous essayons de garder un certain équilibre entre les problèmes communs à l'ensemble des salariés et retraités et les questions propres à notre qualité d'anciens des finances et des impôts ou du trésor. Nous entretenons également quelques liens avec les autres syndicats des finances, douanes, concurrence et consommation. Malgré notre volonté d'animer une rubrique d'« Échos des actifs » nous avons du mal à suivre les

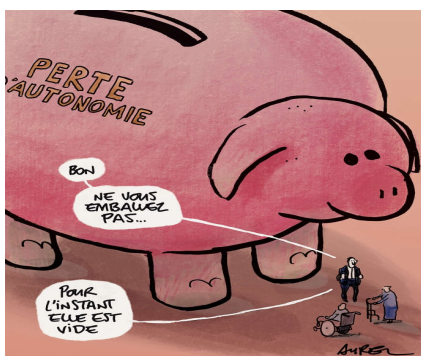
démantèlements profonds des services que nous avons fréquentés et autant vous dire que les agents sont malmenés, écoeürés et en colère.

Les grandes questions sociales et sociétales sont au centre de nos débats quelquefois contradictoires mais toujours respectueux de chacun, comme la place des retraités dans la société aujourd'hui, l'intérêt de la lutte et ses formes, les propositions d'ordre économique, écologique, social pour changer les choses.

Et au-delà des doutes qui peuvent s'exprimer nous gardons une confiance aveugle en la capacité des femmes et des hommes à trouver le chemin des réactions et actions nécessaires à construire un monde meilleur.

Par exemple en ces moments compliqués et au-delà de savoir jusqu'à quel point les campagnes de communications sont sincères, les inconnues pénalisantes et l'avenir sombre, il reste évident que tout l'argent public injecté dans l'économie devrait faire l'objet d'un contrôle, que les secteurs très profitables devraient être mis à contribution, et que la politique de l'offre choisie par le gouvernement gagnerait à être complétée par une politique de la demande autour des salaires, du social, de l'emploi, des services publics. Voilà donc encore du grain à moudre pour le syndicalisme.... et pour notre journal.

## Sécurité sociale cinquième branche



Le gouvernement a fait grand bruit en annonçant la création d'une cinquième branche de la Sécurité sociale dédiée à l'autonomie et à la dépendance.

Cinquième branche se sont dit certain.es d'entre nous, mais c'est la revendication portée par la CGT (et les 7 organisations syndicales !)

Aussi les mêmes furent surpris.es des réactions d'opposition qui se sont immédiatement manifestées.

Nous avons recherché dans les « antérieurs ».

Faisons rapide :

La Sécurité sociale, ce n'est pas seulement l'assurance maladie.

Depuis sa création en 1945, la Sécurité sociale a vocation à protéger l'ensemble de la population contre l'intégralité des risques sociaux.

C'est dans cette approche que s'inscrit la démarche de reconquête de la Sécurité sociale portée par la CGT.

La reconquête de la Sécurité sociale signifie garantir à toutes et à tous un haut niveau de retraite financé par les cotisations sociales patronales et salariales (voir encadré ci-après), concerne aussi la famille, ou encore la perte d'autonomie. Pour la CGT, cette question, qui fait naturellement partie intégrante des missions de la Sécurité

sociale, doit constituer un nouveau droit dans le cadre de la branche maladie de la Sécurité sociale, et non être individualisée dans une 5<sup>ème</sup> branche, et ce, quel que soit l'âge de sa survenue. Enfin, la Sécurité sociale doit inclure la garantie d'un revenu de substitution en cas de perte d'emploi. Pour la CGT, la Sécurité sociale doit aller vers une Sécurité sociale professionnelle.

Nous conseillons la lecture du remarquable livret A La Reconquête De La Sécurité Sociale Livret sur le site de la CGT.

La « Sécu » ce sont (avant la Loi) 4 branches :

- branche maladie (Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), déclinée au niveau régional, avec la

Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT), et local, avec la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) couvre pécuniairement une partie des conséquences d'une maladie, d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle (AT/MP), mais aussi d'une maternité ou d'une paternité ; La CNAMTS comprend aussi un secteur médical et un secteur social ;

- **branche famille :** Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) et ses organismes locaux : les Caisses d'allocations familiales. 1
- **branche recouvrement :** Agence centrale des organismes de sécurité sociale ACOSS, et ses organismes locaux, les Unions de

recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (Urssaf) ;

- **branche vieillesse :** Caisse nationale d'assurance vieillesse CNAV et ses organismes locaux, les seize CARSAT.

La branche maladie recouvre 4 risques : maladie, maternité, invalidité et décès. Pas de chance : ils sont quatre, comme les branches ! Alors facile de jouer sur la confusion risque/branche.

Le gouvernement a fait voter cet été les dispositions concernant la mise en

place d'une cinquième branche.

Un communiqué de la CGT du 7 septembre nous donne les raisons du refus évoqué plus haut : « *Mais à qui profite le crime ? La création d'une 5<sup>e</sup> branche financée uniquement par l'impôt et gérée par la CNSA -caisse nationale de solidarité pour l'autonomie- (c'est-à-dire l'État) serait une étape supplémentaire vers une étatisation de la Sécurité sociale comme dans les pays anglo-saxons, qui n'assurent qu'un minimum pour les plus précaires et ouvrent la porte aux assurances privés.* »

### Le financement :

« *Le financement de la sécurité sociale est principalement assuré par des cotisations sociales versées aux Urssaf. Ces cotisations sont composées d'une part salariale et d'une part patronale. Entre 1990 et 2001, les ressources tirées des cotisations sociales sont passées de 70,8 % à 56,7 %.*

*Si la part prise par les cotisations sociales baisse, celle des **impôts et taxes affectés** connaît une croissance moyenne de près de 23 % par an depuis 1995, en raison de la majoration de la CSG et de l'extension ou de la création d'autres prélèvements. Ils représentent désormais 16,7 % des ressources de la protection sociale en 2001 (88 milliards d'euros), contre 2,8 % en 1990. La CSG représente à elle seule plus de 70 % de ces impôts et taxes.*

*Les **contributions publiques** sont des « versements de l'État aux régimes de protection sociale, qui regroupent des subventions d'équilibre et des versements correspondant au financement par l'État de certaines prestations. Elles sont en diminution régulière depuis 1995 (-0,2 % en moyenne par an) » et ne représentent plus que 9,6 % des recettes en 2001 contre 12,4 % en 1990.*

*Il faut aussi compter sur les transferts, qui voient leur part augmenter, pour s'établir à 14% en 2001, mais aussi sur les ressources des produits financiers, dont l'évolution est extrêmement variable ». (Le Figaro).*

## Admission des patients âgés en unité de soins

Dans notre numéro 48 d'octobre 2019, nous, nous étions inquiétés du plan en douze mesures touchant les urgences hospitalières présenté par la ministre A. Buzin.

Il définissait un ensemble de parcours dédiés, dont celui concernant les personnes âgées qui se voyaient impérativement dirigées soit vers les services de gériatrie des hôpitaux, soit, vers une structure EHPAD.

Ainsi débarrassés des patients « panthères grises » (globalement 20% de la population), nos hôpitaux pouvaient faire face au manque avéré de lits, de personnels soignants et autres auxiliaires de vie.

Concernant ce « parcours dédié 3<sup>ème</sup> âge », nous remarquons -à l'époque- que ces services devaient être logistiquement aptes (en nombre et capacité de soins) à remplir pleinement leur rôle, c'est à dire d'assurer tant les soins premiers que vitaux.

A défaut notions-nous -perfidement- que le parcours dédié aurait dû être prolongé en englobant la filière « crématorium » et « cimetière ».

Quatre mois après, Mme Buzin quitte, en pleurs, le ministère de la Santé, par une porte, pour se consacrer à une urgentissime campagne électorale sur Paris,

Concomitamment, corona virus entre par une autre porte, assoit sa pandémie sur notre pays et envoie ad patres près de trente mille personnes.

Les raisons de l'importance de ce ravage : la férocité de la pandémie et face à elle, l'impréparation générale, l'inadéquation sectorielle de notre système de santé et de protection et le manque de célérité dans l'implantation des mesures adoptées (choix et moyens mis en œuvre).

De plus, l'admission des patients en unités de réanimation ou de soins critiques se trouve très rapidement en difficulté du fait du manque de lits disponibles, (leur nombre en avait été réduit au cours des années précédentes dans le cadre des réformes successives visant à « rentabiliser l'hôpital »).

Pour pallier cet imbroglio, l'Agence Régionale de Santé de l'Ile- de-France a émis dans une note verbale (Canard enchaîné du 29 avril 2020) des recommandations demandant aux agents soignants de prendre particulièrement en compte les critères d'âge.

L'adoption de ce système de tri permet d'admettre en réanimation des patients ayant le plus de chance de bénéficier du traitement, ainsi est-il licite de ne pas

admettre un patient en réanimation, dès lors qu'il s'agit d'une obstination déraisonnable, quand bien même une place serait disponible,

De fait, aucun patient de plus de 70 ans n'aurait été admis en « réa » durant les six jours les plus critiques dans un certain hôpital public de l'Île de France. Et dans les autres ?

Plus près de chez nous, en application de cette doctrine (?), une collègue de 70 ans passés, présentant des signes inquiétants de maladie (voix éraillée, 38,5 de fièvre, toux roque tenace et très marquée...) s'est vue refuser test et hospitalisation. Elle est repartie chez elle avec les recommandations d'usage pour s'auto-surveiller et deux boîtes de paracétamol sous le bras !!! Elle vit seule.

Il ne fait pas bon être, en ce moment : « vieux » ou « senior » ou encore « aîné », dans notre beau pays de France !

— Où allez-vous ?

— Je viens de chercher le journal (c'était un mercredi) et...

— Ce n'est pas un achat prioritaire de première nécessité !

— Au retour, je vais également acheter mon pain,

— Prenez-en pour trois jours !

— Justement, hier c'était le troisième jour, et dur comme il était, j'avais du mal à le mâcher !

— Allez filez !

Nous constituons une population à risques : multi pathologies, diabète, atteintes cardiovasculaires, surpoids et cerise sur le gâteau : à potentiel immunitaire diminué.

Mais nous voulons vivre notre automne de vie dans la dignité et la quiétude. C'est un droit humain fondamental. Cela implique que nous soyons soignés comme il convient à l'égal de nos puînés. Un accès aux soins sans partage doit le permettre.

En gériatrie, en EHPAD ? peu importe à condition que la structure qui dispensera les soins soit correctement adaptée, équipée en matériel et personnels, et dans la continuité d'un établissement hospitalier capable spontanément d'apporter les soins lourds qui s'avèreraient indispensables.

Une grande réforme hospitalière s'impose, indispensable.

Un secteur sortira grandi de l'épreuve du covid 19 : celui du personnel soignant. Dans sa globalité du Professeur à l'humble Agent de service tous se sont acquittés de leur tâche avec maîtrise, compétence, abnégation et efficacité. Hommage à elles et eux. Ils ont connu l'enfer des sous-effectifs, le harcèlement, dus aux services surajoutés ainsi que pour certains de surnois contaminations.

Il conviendra de revoir entre autres, la refonte et le renforcement des équipes ainsi qu'une meilleure considération salariale.

Le Président Macron s'y est engagé, fin mars dernier à Mulhouse, en assurant qu'à l'issue de cette crise, un plan

massif d'investissement et de revalorisation des carrières sera construit pour notre hôpital.

De la « thune » il en faudra aussi pour repenser et reconstruire l'hôpital moderne que le monde civilisé nous enviait début an 2000. Des choix pertinents vont devoir s'imposer tournant le dos à la philosophie de la privatisation rampante du secteur qui constituait jusqu'ici l'alfa et l'oméga de toute modernisation et construction (partenariat public-privé=PPP).

Après avoir examiné de nombreux contrats PPP passés dans toute l'Europe, la Cour des comptes européenne a rapporté dans un document de 2018, « un manque considérable d'efficacité, qui s'est traduit par des retards de construction et par une forte augmentation des coûts », une opacité comptable compromettant la transparence et l'optimisation des ressources, et une inadaptation des PPP à suivre l'évolution rapide des technologies.

Pour ce qui est des EHPAD, le problème repose essentiellement sur le financement complexe des établissements : un investisseur privé intervient pour le capital destiné à l'hôtellerie, alors que toute la partie médicale et sanitaire incombe à l'État, aux collectivités locales et à la Sécurité sociale. Tout projet requiert l'accord de toutes les parties.

L'investissement des particuliers est aujourd'hui le mode financement privilégié des EHPAD. Il est assorti d'avantages fiscaux (Censi-Bouvard). La rentabilité demeure relativement élevée : 4%. Le marché est relativement recherché.

L'équipement médical et sanitaire premier ou en rénovation, implique l'intervention de l'État et de ses partenaires publics. Ils doivent faire l'objet d'un plan concerté.

Pour financer la partie lui incombant l'État dispose entre autres, du produit de la CASA (cotisation au taux de 0,3% perçue sur les pensions et retraites, et uniquement sur icelles à l'exception de tout autre revenu !)

Des moyens financiers existent il serait incompréhensible qu'ils ne soient pas mis en œuvre pour assurer un juste traitement médical aux personnes âgées dépendantes logées en EPHAD.

Les piètres performances de soins et réhabilitations physiques que nous avons connues ces temps derniers avec un nombre très élevé de décès ne doivent plus se reproduire. Le confinement des personnes contaminées dans une partie des locaux transformée de facto en incubateurs de l'épidémie ne doit non plus se reproduire. Pas davantage que la quasi-absence de moyens suffisants de personnels, de matériels, de soins et de médicaments.

Le troisième âge ne constitue pas une nouvelle classe d'intouchables. Il aspire répétons-le, -car c'est un droit humain fondamental- à vivre pleinement, et dans la dignité, sa vie de retraité,

L'organisation et l'accès aux soins dans notre pays doivent le lui permettre sans aucun partage.

*Pour mémoire : voir les articles dans le n° 48 d'octobre 2019 et le n° 49 de décembre 2019.*

### Hier

Une déclaration liminaire au CDAS du 18 novembre 2019 pointait du doigt le climat malsain qui s'est installé aux FINANCES, les réformes destructrices des emplois et des missions, le désengagement du Secrétariat Général, la fragilisation croissante des délégations départementales, le projet de fusion des associations ALPAF, AGRAF, EPAF, ATSCAF et autres disparitions ...

Au niveau local une annonce communiquée à la fin de ce CDAS a surpris toute l'assemblée : la menace de rupture au 31 août 2020 de la convention passée par l'Etat avec la ville de Bordeaux pour la gestion de la crèche de la cité administrative (en place depuis 1985). Le Secrétariat Général refusait de payer, en l'absence de justificatifs, le montant exorbitant de la dernière facture présentée par la ville de Bordeaux. Personne n'était au courant.

A la suite du CDAS, les diverses démarches entreprises sont restées vaines, les recherches infructueuses, le silence général persistant et la facture incriminée inaccessible. Les organisations syndicales qui siègent au CDAS, sidérées par la nouvelle mais surchargées par les actions en cours contre le démantèlement des services, n'étaient pas en mesure d'organiser rapidement une riposte spécifique qui soit à la mesure de l'évènement.

L'accès à la crèche de la cité, « notre crèche », interdit aux enfants des agents des Finances ?

Surpris, en colère et combatifs, les retraités.e.s décident au cours de leur réunion de janvier 2020, de se mettre à la disposition de la section départementale. L'urgence est d'informer au plus vite l'ensemble des personnels de la cité, de tout mettre en œuvre pour connaître la vérité et de s'opposer fermement à cette décision. Le travail peut se faire par le biais de la CE (si l'action intersyndicale n'est plus réalisable, la CGT peut et doit agir seule). Un tract informatif est rédigé puis diffusé au mois de février 2020.

Une lettre de demande d'audience est envoyée à madame la Préfète le 12 mars. L'arrivée de la Covid-19 et le confinement décidé à partir du 16 mars stoppent la poursuite de l'action.

### Aujourd'hui

Nous avons appris que le Secrétariat Général a finalement réglé la facture et que les enfants nouvellement inscrits ont été acceptés. L'action sociale vit sous Covid-19 = application des règles de distanciation, télétravail, réunions par audioconférences ou visioconférences, avec les difficultés inhérentes à l'utilisation de technologies mal maîtrisées et au manque d'outils adaptés.

### Demain

La transformation de l'action sociale ministérielle va se poursuivre au même titre que la transformation de tous les services et avec les mêmes conséquences. La suppression des délégations départementales, programmée au profit de la régionalisation, mettra fin à l'action sociale de proximité. Le secrétariat général affiche sa volonté d'aller vite... le bulldozer poursuit son chantier ! Le compte-rendu du dernier CNAS (Conseil National de l'Action Sociale) nous éclaire sur la méthode utilisée. Pour chaque point traité un « groupe de projet » est mis en place, sans les représentants des personnels qui sont juste informés des travaux effectués lors d'un groupe de travail du CNAS. Bercy se moque des organisations syndicales, de tous les agents de notre ministère, de tous ceux qui œuvrent et travaillent pour l'Action Sociale.

***Rappelons l'article 9 de la loi du 13 juillet 1983 : « les fonctionnaires participent à la définition et à la gestion de l'action sociale, culturelle, sportive et de loisirs dont ils bénéficient ou qu'ils organisent ».***

Ne baissons pas les bras ! Ne laissons pas liquider l'action sociale pour laquelle nous nous sommes battus et qui est le fruit de nos luttes.

## Pour les retraités, la double peine

L'épidémie que nous connaissons aujourd'hui a principalement touché les retraités. En effet ce virus, la covid 19 particulièrement virulent envers les personnes âgées a fait de nombreuses victimes parmi cette population.

Tout cela dans un contexte où les politiques libérales en œuvre depuis des décennies, ont passablement affaibli notre système de santé, qui n'a pu recevoir dans de bonnes conditions l'afflux des patients contaminés.

Le manque de lits dans les hôpitaux, de personnel, de réanimateurs a créé une situation dramatique pour la santé de

nos malades. Par ailleurs, au début de l'épidémie, le manque de masques et de gel hydro alcoolique a permis la propagation du virus parmi une population démunie de toute protection.

Les personnes vulnérables dont font partie les retraités, ont donc payé un lourd tribut durant cette crise sanitaire, plus de 80% des décès, dont la moitié en Ehpad.

A cela s'ajoute la crise économique qui s'est accentuée ces derniers mois. Les dernières mesures gouvernementales continuent toujours dans le même sens, la casse de

l'hôpital public, la remise en cause de notre système de santé, le plan de relance économique sans aucune contrepartie du patronat en matière d'emplois et de salaires, un chômage grandissant, vont considérablement dégrader la situation économique des actifs et retraités dans cette période. La réduction du niveau de vie est estimée à 20%, tandis que les produits de consommation courante ont augmenté de 6% en moyenne.

Le discours gouvernemental essaie de présenter les retraités comme étant une charge pour la société, considérant le niveau des retraites élevé. Comment

est-ce possible de dire cela quand on sait le rôle social primordial des retraités dans la vie de la nation. Que cela soit au niveau de l'aide apporté à leurs enfants et petits-enfants, et dans leur implication active dans la vie de la cité au travers des associations et des conseils municipaux. Et tout cela en

percevant des retraites dont la majorité sont inférieures à 1 500 euros par mois.

C'est bien cette double peine que risquent de connaître les retraités dans cette période, d'une part, en étant les principales victimes de l'épidémie, et d'autre part, en étant les grands

oubliés d'un progrès social mérité. Pour que les jours " heureux " deviennent réalité, il faut créer les conditions de luttes de grande ampleur dans lesquelles les retraités doivent autour de nos revendications prendre toute leur place.

## Écho des actifs septembre 2020



### Pendant que le contribuable regarde l'année blanche, Bercy lui fait les poches !

Alors que le gouvernement nous avait vendu le Prélèvement A la Source (PAS) comme une mesure de simplification pour l'utilisateur en lui agitant sous le nez la carotte de l'année blanche, au lendemain de la nuit de noce la mariée n'est pas belle à voir !

Pour celui qui a mal estimé le pourcentage de son PAS ou qui a omis de le rectifier, il se retrouve de fait avec un solde important dès septembre. Pour peu qu'il ait oublié de cocher ou décocher pour recevoir l'information sur papier, il aura fallu

qu'il rajoute à sa charge mentale l'idée d'aller consulter son compte fiscal sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) afin d'éviter toute surprise. Car si le PAS a pu être prélevé sur le salaire ou la pension, le solde quant à lui est prélevé directement sur le compte bancaire au 25 septembre sans information préalable. Vous savez, ce compte bancaire que l'administration fiscale vous a obligé à lui communiquer au moment de la déclaration d'impôts. Alors oui l'administration dans sa grande bonté aura peut-être étalé les gros montants sur la fin d'année, mais si le contribuable ne veut pas être prélevé, seul le chef du service recouvrement du SIP (Service des Impôts des Particuliers) ou de la Trésorerie sera habilité à les stopper, mais uniquement pour des raisons extrêmes comme du chômage ou un décès.

Avec le PAS l'utilisateur n'a plus le choix du mode de paiement, il est

dès le départ considéré comme un mauvais payeur : ponctionné sur son compte bancaire !!! Et comme la ligne blanche a été franchie sans aucun scrupule, Bercy en rajoute une couche avec l'impôt foncier. Sous couvert de lutte contre le blanchiment d'argent, les paiements supérieurs à 300 € ne peuvent non seulement plus être payés en espèces aux guichets mais pas en chèque non plus, sous peine d'une pénalité de 15 € ! Ainsi, l'administration fiscale propose alors l'adhésion au prélèvement automatique comme si le contribuable n'avait pas d'autres choix pour s'acquitter de son impôt.

Et les bonnes nouvelles dans tout ça me direz-vous ? La bonne nouvelle c'est la baisse significative de la redevance audiovisuelle d'un montant de ... 1 € ! MERCI MACRON ! Sauf que le contribuable aurait peut-être préféré garder la chaîne France Ô pour 1 € par an.

## Poésie



Le soleil est en lumière argent sur fond bleu pur, un jour de l'an double -vingt. Éteignez vos portables, il faut se dire bonjour avec les yeux.

Ne paniquez pas, lavez les mains, tousssez dans le coude...

Oh ça va, la petite présentatrice qui annonce sans ménagements que les vieux sont les plus « à risque », c'est pas ton problème, toi tu as toutes tes dents, pas une ride et tu vas nous énumérer les « ce qu'il faut faire ou ne pas faire », sans oublier les morts du jour.

C'est qui les « vieux » ? 60, 70, 80 et plus ? « C'est bon pour le moral, c'est bon pour le moral. » Oui mais on ne peut plus s'embrasser, se serrer la main, se chuchoter, se toucher.... Ma voisine me dit « s'ils font le tri à l'hôpital,

### Drôle de printemps

je suis bonne pour la poubelle ». Froid dans le dos, on rigole plus, c'est la guerre ! Ils vont appeler les « réservistes », mais les réservistes ils sont « vieux » et on les envoie au front. À vos crayons, à vos claviers..., poètes, dessinateurs, créateurs de tous bords on n'est plus dans la fiction, à vos claviers, à vos crayons profitez de vos confinements. Moi je vais aller voir si les jonquilles du parc sont au courant de la panique des humains.

[...] Comme tous les jours ? Non pas tout à fait, le silence est assourdissant... je ne rêve pas nous sommes bien vendredi, jour 20 de l'an deux fois 20, premier du printemps... je ne rêve pas, moi qui n'aime pas remplir mon frigo et préfère chercher l'inspiration au marché des légumes de saison on me dit qu'il faut faire quelques

réserve au cas où... j'ai vu passer deux masques. Puis rien... mon fils s'inquiète pour moi, je suis inquiète pour lui, pour ma belle-fille, mes petites-filles, l'inquiétude nous encercle... les journalistes diffusent leur peur en listant chaque jour les contaminés, les malades, les morts... Le Premier ministre a une barbe de plus en plus blanche... les médecins disent de ne toucher personne et de ne pas toucher notre visage... Comme tous les jours ou presque, j'écris un peu beaucoup, mais ceci n'est ni un roman ni une belle histoire... « T'as de beaux yeux tu sais. Ne m'embrasse pas » [...]

Isolés, confinés, seuls, à deux à plusieurs mais seuls n'ayant que l'angoisse à partager. Clos, closerie, lilas, closerie des lilas, je tourne en rond..., je divague, vague, océan, mouettes... compter les moutons, les canards, les pétales de fleurs balayés sur le trottoir par un vent fou, un vent froid venu sans avertir après un si beau temps... nuit silence... nuit blanche...

[...] Parler depuis mon balcon aux amis qui passent  
Remercier les inconnus qui me félicitent pour les fleurs du balcon

Répondre à un appel au téléphone... ça va ? oui... Prends soin de toi

Appeler un ami isolé plus âgé que moi

Appeler une amie isolée plus jeune mais malade d'autre chose

Allumer la télé... l'éteindre aussitôt

Sortir mes pinceaux, mes couleurs... bof laisser tomber

Parler à une amie... à deux mètres ça va. Une artiste joyeuse positive... c'était avant, maintenant elle me dit ça me plombe, je ne fais rien, je n'ai envie de rien

Remplir le bon de sortie, hésiter pour l'heure... j'y vais ce matin ou plus tard... les coupes de fruits, le frigo sont vides

Remettre Skype en action pour parler en presque vrai à ma famille éparpillée

Répondre à un message... le beau-frère d'amie est parti pour toujours... une autre maladie mais pas plus de sept personnes aux obsèques

Le petit-fils d'une amie dit qu'il n'a pas faim... à la télé il a entendu que les « vieux » allaient mourir... un mois qu'il n'a pas vu sa grand-mère qui le gardait le mercredi, qui

l'amenait aux activités, il pense qu'elle va mourir.

Masque ou pas masque, test ou pas test ?

Nous sommes en l'an noté 20 sur 20. Tu parles ! Sale année

J'ai croisé quelques randonneurs du cercle « un kilomètre, pas plus » et les chiens à poil dur. Entre les gouttes, je vois tout en vert, vert arbres, vert pelouses, vert impers, vert parkas, du vrai vert de printemps... ou vert treillis... il avait dit « c'est la guerre ». Les roses ont du plomb dans les pétales et offrent à qui les aime un parfum de dernier soupir.

Le muguet n'attendra pas le 1<sup>er</sup> mai du calendrier. Banderoles sur écran et sans lacrymos... apéro sur écran... bisous sur écran. T'a vu ta gueule en Skype ? Je vous préfère en vrai les copains comme avant. C'était comment avant ?

[...] Non, je ne vais plus aux manifs, j'ai usé toutes mes chaussures depuis longtemps, j'ai pleuré des larmes-aux lacrymos depuis des siècles pour la justice, pour la paix, pour un toit, pour des papiers, pour toi qui ne me connaissais pas et maintenant ça recommence...

Il pleut de la pluie et du triste...

Putain de vie, putain de temps !

Les utiles sans limite d'âge pour du bénévolat à tout crin au temps d'avant devenus relégués, oubliés... disent « ça va », de crainte d'être mis en quinzaine, en quarantaine derrière la vitre du parloir. Les qui ont tant de choses à raconter de leurs marches sous les drapeaux pour un monde meilleur... parlent à leur chat, à leur soi-même. Les survivants des sales coups du destin, les désignés « en limite d'âge » regardent en silence dans le jardin, le balcon, le rebord de fenêtre, la fleur couleur lumière, parfum plaisir, la fleur rescapée de l'orage.

Vivre comme si... Ils ont voulu nous ranger dans des cases avec des vilains mots « fragile », « vieux », « vulnérable » On a compris. Inutiles, bons pour la casse et on a perdu le moral. On en avait pourtant encore tant de choses à dire à cette jeunesse qui sait mais qui ne sait pas. On nous a parlé derrière des vitres, pour nous protéger. Menteurs !

Ne plus parler de la Chose, retrouver les sentiers aux parfums d'herbes sauvages, marcher, vivre...

La Section Régionale Interministérielle de l'Action Sociale Nouvelle Aquitaine propose 9 petits guides gratuits aux seniors et futurs seniors, pour les aider à être et rester en bonne santé.

On peut les commander à la section syndicale par courrier électronique ou postal (voir coordonnées en tête du journal)



### Sommaire

page 1: Edito---Sécurité sociale cinquième branche (s p2)

page 2: Admission des patients âgés en unité de soins

page 3: Admission des patients âgés en unité de soins (suite)

page 4: Action sociale-Pour les retraités, la double peine (s p5)

page 5: Echo des actifs septembre 2020-Poésie (s p6)

page 6: guides SRIAS-Sommaire